

RECAPITULATIF DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance : / /

VACCINATIONS	DATES (Jour-Mois-Année)
A jour vaccinations DT POLIO Antidiphthérique Antitétanique Antipoliomyélite	1 ^{ère} injection : / / 2 ^{ème} injection : / / 3 ^{ème} injection : / / Dernier rappel (depuis moins de 20 ans) : / / Date du prochain rappel : / /
A jour vaccination HEPATITE B	1 ^{ère} injection : / / 2 ^{ème} injection : / / (1 mois après la 1 ^{ère}) 3 ^{ème} injection : / / (entre 5 et 12 mois) Faire pratiquer un titrage d'anticorps HBS : Taux : Date : / / Si taux inférieur à 10 UI/L : non immunisé. Reprise vaccination jusqu'à détection d'anticorps anti – HBS sans dépasser 6 injections (3+3)
B.C.G	Obligation de primo vaccination Date de vaccination : / / Ou Cicatrice vaccinale pouvant être la preuve de vaccination BCG (Arrêté 13 juillet 2004), sauf pour les personnes ayant reçu une vaccination antivariolique <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
TUBERTEST DATANT DE MOINS D'UN MOIS OBLIGATOIRE servant de test de référence	Date : / / Résultats en mm : IDR < 5 mm = IDR négative

Je soussigné(e), Docteur Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait le :

Signature et cachet du médecin